

Déjà, on s'est fait un peu avoir sur les problèmes d'horaires, mais maintenant on y fera attention et c'est pourquoi on se considère toujours comme mobilisés dans chaque service. C'est l'important parce que, tout au long de l'année, on va se rendre compte que petit à petit on aura moins d'heures pour le même travail... certains bons de travaux seront un peu falsifiés par certains contre-maîtres...

Alors, on pourra aller trouver la direction avec des chiffres précis et lui dire que ses résultats d'ordinateurs, ça colle pas !

Terminés les chiffres et les études de la Direction ! L'ordinateur ça va être nous ! (1)

Ce qui fait dire aux grévistes de l'EGF Brest qu'ils ont fait « mieux qu'en 68 », ou qu'ils sont désormais « en état de grève permanent », c'est qu'à travers la grève, ils ont su découvrir et faire mesurer au patronat à quel point son pouvoir est fragile dès lors qu'il est contesté par les travailleurs organisés.

Représentant les travailleurs en lutte, fort de leur confiance quotidiennement renouvelée par le débat démocratique, le comité de grève s'est révélé pour le patron un interlocuteur redoutable. Au-delà de l'affirmation des revendications, le comité de grève a donné à la lutte une tournure active et permis aux travailleurs de « s'ingérer » dans la gestion de l'entreprise, d'empiéter sur ce qui est en temps ordinaire le domaine réservé de l'autorité patronale.

1 - Le comité de grève s'impose comme interlocuteur de la Direction

Le patronat comprend ce que recèle de dangers pour son pouvoir, l'auto-organisation des travailleurs sur leur lieu de travail ; il voit à juste titre dans les comités de grève autant de pouvoirs rivaux du sien. C'est pourquoi, il met en général toute son énergie à leur briser les reins en refusant de traiter avec eux, en mettant comme préalable à la discussion, la représentation des travailleurs par les organisations syndicales.

Ainsi à l'EGF, la direction ne voulait initialement discuter qu'avec les syndicats et entendait placer sur un pied d'égalité grévistes et non-grévistes (FO) dans le cadre des Comités Mixtes à la Production (CMP), structures consultatives statutaires. Le comité de grève accepta en définitive (1) le cadre formel des CMP mais il n'en obtint pas moins sa reconnaissance explicite par le patron en imposant que que la négociation se déroule sur la seule base de ses propositions et que participent aux discussions tous les travailleurs qui avaient assuré l'élaboration des revendications (plus de soixante !). Dès lors, le cadre du CMP était dénaturé et laissait place en réalité à un face-à-face Direction-Comité de grève.

Cette confrontation souvent violente, fournit aux